

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RAHON

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 14  
présents : 13  
votants : 14

Date de convocation : 23 avril 2024

Publication sur [www.rahon.fr](http://www.rahon.fr)

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle BELIN de la Mairie sous la présidence de M. PUSSET Bernard.

**Membres présents** : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CECINAS Quentin, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLLOT Jean-Pierre, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

**Membre excusé** : M. MERCET Daniel donne procuration à M. CAMUZET Frédéric

**Secrétaires de séance** : Mme LAIBE Martine et M. CECINAS Quentin

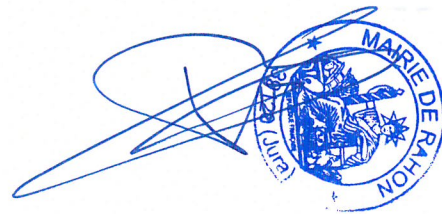
N° 2024042901

**Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à exprimer ses remarques et/ou questions et à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024.**

Le Maire,  
Bernard PUSSET



Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20240429-D\_2024042901-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter :  
de sa transmission en Préfecture le de sa publication et/ou notification le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RAHON

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 14  
présents : 13  
votants : 14

Date de convocation : 23 avril 2024

Publication sur [www.rahon.fr](http://www.rahon.fr)

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle BELIN de la Mairie sous la présidence de M. PUSSET Bernard.

**Membres présents** : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CECINAS Quentin, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

**Membre excusé** : M. MERCET Daniel donne procuration à M. CAMUZET Frédéric

**Secrétaires de séance** : Mme LAIBE Martine et M. CECINAS Quentin

N° 2024042902

**Objet : Admission en non-valeur de titres du budget eau-assainissement**

M. le maire rappelle que nous avons reçu un courrier de la trésorerie pour nous signaler des créances irrécouvrables pour les budgets eau-assainissement et de les passer en non-valeur :

Il s'agit de 202.90 € qui datent de :

2011	35.64 €
2012	166.30 €
2017	0.90 €
2018	0.06 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, - ACCEPTE de passer en non-valeur la somme de 202.90 € comme détaillé ci-dessus.**

Le Maire,  
Bernard PUSSET



Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20240429-D\_2024042902-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter :  
de sa transmission en Préfecture le 31/05/2024 de sa publication et/ou notification le 31/05/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RAHON

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 14  
présents : 13  
votants : 14

Date de convocation : 23 avril 2024

Publication sur [www.rahon.fr](http://www.rahon.fr)

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle BELIN de la Mairie sous la présidence de M. PUSSET Bernard.

**Membres présents** : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CECINAS Quentin, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

**Membre excusé** : M. MERCET Daniel donne procuration à M. CAMUZET Frédéric

**Secrétaires de séance** : Mme LAIBE Martine et M. CECINAS Quentin

N° 2024042903

**Objet : Remboursement Groupama**

M. le maire rappelle que nous avons formé tout le personnel aux gestes des premiers secours. Cette formation diplômante assurée par l'union Départementale des Sapeurs-Pompiers a coûté 480.00 € (8 X 60.00€). Notre assureur GROUPAMA prend en charge la moitié du coût de cette formation soit 240.00 €  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**  
- **ACCEPTE** le versement de 240.00 € de GROUPAMA pour la formation du personnel communal aux premiers secours.

Le Maire,  
Bernard PUSSET



Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20240429-D\_2024042903-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter :  
de sa transmission en Préfecture le 31/05/2024 de sa publication et/ou notification le 31/05/2024

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RAHON

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 14  
présents : 13  
votants : 14

Date de convocation : 23 avril 2024

Publication sur [www.rahon.fr](http://www.rahon.fr)

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle BELIN de la Mairie sous la présidence de M. PUSSET Bernard.

**Membres présents** : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CECINAS Quentin, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

**Membre excusé** : M. MERCET Daniel donne procuration à M. CAMUZET Frédéric

**Secrétaires de séance** : Mme LAIBE Martine et M. CECINAS Quentin

N° 2024042904

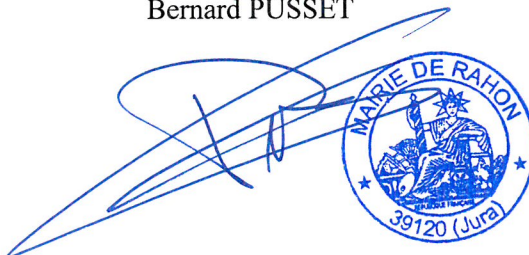
**Objet** : Renouvellement convention de partenariat de l'agence postale

M. le Maire rappelle que la commune de Rahon a une convention avec LA POSTE pour l'agence postale communale. Cette convention arrive à échéance le 29 septembre 2024.

Nous devons renouveler cette convention pour 9 ans garantissant une indemnité forfaitaire de 1 140 € / mois

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE de renouveler la convention avec LA POSTE pour l'Agence Postale Communale pour 9 ans**

Le Maire,  
Bernard PUSSET



Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le



ID : 039-213904485-20240429-D\_2024042904-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter :  
de sa transmission en Préfecture le 31/05/2024 de sa publication et/ou notification le 31/05/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RAHON

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 14  
présents : 13  
votants : 14

Date de convocation : 23 avril 2024

Publication sur [www.rahon.fr](http://www.rahon.fr)

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle BELIN de la Mairie sous la présidence de M. PUSSET Bernard.

**Membres présents :** Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CECINAS Quentin, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOU Jean-Pierre, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

**Membre excusé :** M. MERCET Daniel donne procuration à M. CAMUZET Frédéric

**Secrétaires de séance :** Mme LAIBE Martine et M. CECINAS Quentin

N° 2024042905

**Objet : Soutien aux associations**

1. M. le Maire rappelle que toutes les associations de Rahon sont invitées à participer activement à la fête du village le 11 août 2024 avec la course de caisses à savon. Le Foyer Rural et le Football Club sont porteurs de ce projet pour la 3<sup>ème</sup> année. Le foyer rural qui gère la partie administrative a fait une demande de subvention de 1 500 € à la commune et 1 500 € la communauté de communes de la Plaine Jurassienne.  
M. le Maire souhaite que l'on soutienne ce projet qui fait vivre notre village.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**VOTE** une subvention de 1 500.00 € au nom du foyer rural pour toutes les associations qui participent à l'organisation de la fête du village et la course de caisses à savon.

2. M. le Maire rappelle que les bénévoles du foyer rural participent activement aux décorations de notre village pour les fêtes de fin d'année. Jusqu'à présent c'est le foyer rural qui payait en grande partie les matériaux et les matériels pour la réalisation de ces décorations. M. le Maire a fait le point avec l'équipe de bénévoles et les responsables du foyer rural.  
Le coût estimé de matériel et matériaux est d'environ 800.00 €. Le foyer rural a acheté les cimaises pour l'exposition de peinture qui resteront dans la salle de cantine. Coût environ 200.00 €  
M. le Maire souhaite que l'on soutienne ce projet qui fait animer notre village par les fêtes de fin d'année.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**VOTE** une subvention de 1 000.00 € au nom du foyer rural les décorations de fin d'année et l'achat des cimaises.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20240429-D\_2024042905-DE



Le Maire,  
Bernard PUSSET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter :  
de sa transmission en Préfecture le 31/05/2024 de sa publication et/ou notification le 31/05/2024